

Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral

L'examen professionnel pour garde-frontière avec brevet fédéral 2006 aura lieu au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat/la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de garde-frontière.

Admission

Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:

- a. prouvent qu'elles/qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, ou au moins une formation professionnelle de base de 3 ans au sens de l'art. 17 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10);
- b. ont achevé les cours d'introduction 1 et 2 avec une moyenne globale de notes pour chaque cours d'au moins 4,0 *et*
- c. ont été jugé(e)s aptes à la profession de garde-frontière durant le stage pratique 1.

Points administratifs:

Dates de l'examen: 06.12.06–08.12.06 écrit
11.12.06. oral
12.12.06 pratique

Taxe d'examen: aucune taxe d'examen n'est perçue

Adresse de l'inscription: Direction générale des douanes, Commandement du Corps des gardes-frontière Cgfr, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne

Délai d'inscription: 31 juillet 2006

Inscription:

L'inscription comprend:

- un récapitulatif de la formation scolaire et/ou professionnelle suivie;
- les copies des certificats requis pour l'admission;
- la mention de la langue d'examen;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

6 juin 2006

Administration fédérale des douanes AFD

Direction générale des douanes
Berne